



Badminton Les Mureaux Club
423 rue Daniel Blervaque – Appt n°1048
78955 CARRIERES sous POISSY
<http://www.badl.mx>
Tel : 06 51 82 56 36

REGLEMENT INTERIEUR

ASSOCIATION BADMINTON CLUB LES MUREAUX

FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement accepté lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

CERTIFICAT MEDICAL

Ce certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription au club. La pratique des activités proposées par la section BADMINTON n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre indication à la pratique du badminton. La mention « non contre indication à la pratique du badminton en compétition » est obligatoire.

ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence FFBa assure en cas de blessures mais nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle complémentaire (se renseigner auprès des responsables du club ou compléter le document d'assurance joint par courrier à la licence).

LES CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents. Pour la saison 2020-2021, nous proposons :

- Mardi soir de 20H00 à 22H15
- Vendredi soir de 20H00 à 22H15

VACANCES SCOLAIRES

Les entraînements sont maintenus (sauf pendant la période de Noël et les Grandes Vacances) sous réserve de l'accord de la mairie.

COTISATIONS

LOISIR/ COMPETITION : 70€

Le montant sera perçu en chèque (à l'ordre de « Badminton Club Les Mureaux ») ou en espèces. Aucun remboursement ne pourra être effectué par la suite.

PERIODE D'ESSAI

A l'issue de la séance d'essai, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Sinon l'accès aux terrains sera refusé.

MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

L'adhérent devra se munir de chaussures de sport en salle d'une tenue de sport adéquat (en compétition FFBA, les hommes en short et les femmes en jupette ou short) ; des raquettes et volants sont mis à votre disposition par le club (pour achat de matériel (prix, choix), adressez-vous aux dirigeants).

COMMUNICATION

Consultation systématique du tableau d'information : fermeture exceptionnelle, tournois, calendrier Championnat Départemental Interclubs, stages... Consultation de notre site internet : <http://www.badl.mx>

L'adhérent adulte autorise la diffusion, sur le site internet du club, de photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires (sauf s'ils sont fermés à clé. La clé devra alors être remise à l'un des membres du bureau).

FONCTIONNEMENT

→ **Règle de vie commune** : Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...)

→ **Membres actifs** : Les personnes souhaitant s'impliquer dans la vie du club devront se signaler auprès des membres du bureau et être en règle au niveau de l'inscription.

→ **Assemblée générale** : L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, dans les 6 mois qui suivent la fin de son exercice comptable, et chaque fois qu'elle est convoquée par

le conseil ou sur la demande du quart au moins des membres actifs. Celle-ci est publique et nous vous convions à y participer.

→ **Capitaine d'Equipe** : Chaque équipe d'interclubs est associée à un capitaine d'équipe. Cette personne sera désignée en début de saison. Voir Annexe n°1 (page 4) pour voir ses responsabilités.

→ Le club dispose de 5 terrains tracés et peut accueillir en même temps 20 personnes, maximum. En cas de forte influence, un roulement est demandé aux joueurs et les simples sont déconseillés.

LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et respect de l'adversaire. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé à l'association qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...). Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

Nom et Signature

ANNEXE n°1 : Responsabilités Capitaine d'Equipe

Responsabilité administrative :

- Le capitaine est l'interlocuteur de l'instance qui organise la compétition (le Comité départemental, la Commission régionale Interclubs,...). A ce titre, il est informé des modifications de calendriers, des reports de rencontre, ou tout autre évènement durant la saison.
- Le capitaine a un rôle administratif avant, pendant et après la rencontre :
 1. Avant la rencontre, il a la responsabilité de préparer la feuille de rencontre, de remplir la feuille de match avec ses joueuses et joueurs.
 2. Pendant la rencontre, il saisit les résultats et valide les résultats avec le capitaine adverse. Il signe la feuille de match une fois la rencontre terminée.
 3. Après la rencontre, il transmet les résultats (si son équipe gagne) à l'instance organisatrice.

Responsabilité sportive

- Le capitaine d'équipe, dans les championnats départementaux voire régionaux fait office de Juge Arbitre. A ce titre, il exerce donc une fonction vis à vis des règles de notre sport. Une connaissance minimale des lois du jeu est donc demandée (ce n'est pas vraiment compliqué et les problèmes sont, heureusement, excessivement rares).
- Le capitaine d'équipe a un rôle de "sélectionneur" parmi les joueuses et joueurs qui composent son groupe. Il doit s'assurer de leur présence, partager avec eux la distribution des matchs qui composent la rencontre (Simple, Doubles et Mixtes) en faisant en sorte de ne léser personne. Il est amené à arbitrer certains choix, parfois.

Responsabilité associative

- Le capitaine d'une équipe dépend du membre du bureau en charge des interclubs. Il doit communiquer en amont de la rencontre la composition prévisionnelle. L'objectif est de garantir que le règlement sportif des montées /descentes, des hiérarchies de classement est bien respecté pour ne pas "prendre d'amendes".

Le rôle de capitaine est essentiel dans les compétitions par équipes. Il est gratifiant quand il est partagé avec tous les membres qui composent l'équipe.